



*Lundi 25 mars, les élus communautaires se sont réunis en conseil.
Retour sur quelques délibérations adoptées.*

1- Validation du nouveau Programme Local de l'Habitat

Après plusieurs mois d'échanges et de travaux sous la forme d'ateliers de travail thématiques et de rencontres avec les communes et les partenaires de l'habitat, la stratégie et les orientations du Programme Local de l'Habitat du Grésivaudan ont été validées. En conseil de ce jour, les élus valident le projet et poursuivent le processus en actant la structuration du PLH 2024-2029 autour de 4 axes qui sont les suivants :

- Habiter à l'heure des transitions
- Fluidifier les parcours résidentiels
- Loger les publics ayant des besoins spécifiques
- Animer le PLH et l'évaluer en continu

Parmi les objectifs clairement affichés pour Le Grésivaudan figurent la production de 4 394 logements (en construction neuve, en changement d'usage ou remis en état dans le parc ancien vacant ou dégradé) dans le but de maintenir la population du territoire tout en offrant la possibilité d'accueillir de nouveaux ménages, notamment liée au développement de l'emploi dans les grandes entreprises du territoire. Le volume financier prévisionnel pour la mise en œuvre des orientations et actions du Programme Local de l'Habitat est estimé en moyenne à environ 9.6 M€/an sur une durée de 6 ans.

Les 43 communes et l'Etablissement Public de Schéma de Cohérence du Territoire de la Grande Région Grenobloise doivent maintenant émettre un avis puis ce sera au tour du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) et enfin à la Préfecture avant de revenir en conseil communautaire pour son adoption définitive. *« Nous avons tous conscience de l'enjeu de ce document qui prend véritablement en compte les enjeux d'évolution de notre territoire en matière d'habitat mais aussi dans la manière d'habiter. Quand on regarde la somme annuelle investie en termes d'objectifs, nous ne sommes pas loin des 10 M€/an sur la durée du PLH et la construction de 1038 logements sociaux. La communauté de communes n'a donc pas de leçon à recevoir d'un certain gouvernement qui passe son temps à réduire les crédits affectés au logement social » a tenu à préciser le Président Henri Baile.*

2- Mieux accompagner particuliers et propriétaires bailleurs dans la rénovation des logements

C'est tout l'enjeu de deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui seront lancées dès le mois d'avril pour une durée de 5 ans. Ces dispositifs offrent un

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

accompagnement et des aides financières aux propriétaires occupants, sous condition de ressources ; ainsi qu'aux propriétaires bailleurs, sous réserve d'encadrement des loyers. Ils apportent également un soutien en ingénierie et des financements aux copropriétés. Pour Le Grésivaudan, il s'agira de mobiliser une équipe dédiée au suivi et à l'animation et de financer les aides aux travaux pour les particuliers. Ces travaux devront concerner la rénovation énergétique, le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, les copropriétés en difficultés et la production de logements locatifs à loyers modérés. L'OPAH-renouvellement urbain, dans le périmètre restreint des communes de Allevard-les-Bains, Crolles, Pontcharra et Villard-Bonnot, offre également des aides spécifiques aux propriétaires bailleurs qui conventionnent leurs logements, aux copropriétés dégradées, ainsi qu'aux mono-propriétés et copropriétés. Ces aides complètent pour la plupart les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) afin de créer un véritable effet levier. La communauté de communes propose également des financements spécifiques visant à inciter à réaliser des réhabilitations plus complètes.

3- Elargissement du fonds d'aide attractivité

Afin d'accompagner plus efficacement la rénovation des édifices patrimoniaux du territoire, les élus ont choisi de faire évoluer le fonds d'aide à l'investissement touristique pour créer un fonds d'aide attractivité : tourisme et patrimoine. Le tout pour plus de transversalité et ainsi contribuer à l'attractivité du territoire via la préservation du patrimoine remarquable. L'enveloppe d'un montant global de 1 150 000 € est maintenue et des ajustements pourront être opérés en cas de nécessité. *Pour le Président : « cette délibération est une délibération importante car il s'agit d'une prise en compte véritable de l'identité de notre territoire au travers du petit patrimoine. Elle donne l'opportunité pour chacune des communes de valoriser à la fois l'attractivité touristique du territoire mais aussi la préservation du patrimoine ; l'une n'allant pas sans l'autre ».*

4- Promotion touristique : le périmètre s'élargit

La commune de Saint-Martin d'Uriage reconnue « station classée de tourisme » depuis 1994 a conservé jusqu'à ce jour la gestion de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ». Par la prise d'une délibération le 20 décembre 2023, Saint-Martin d'Uriage a souhaité transférer cette compétence à la communauté de communes. Le transfert évoqué a donné lieu à une évaluation par la Commission Locale d'Évaluation des Chargées Transférées sur la partie relative à la promotion du tourisme portée par l'Office Thermal et Touristique d'Uriage (OTTU). Ainsi, il est acté que les activités culturelles portées par l'OTTU, telles que Uriage en voix, Uriage en danse et les Rencontres Philosophiques, seront reprises par la commune. La communauté de communes quant à elle reprendra les actions relatives à la promotion touristique ainsi que, les animations diverses et variées.

5- Le Grésivaudan au plus près des communes

Les communes font l'intercommunalité. Bien plus qu'une devise, pour la communauté de communes, il s'agit d'une véritable réalité qui s'illustre au quotidien : fonds de concours « Aide aux investissements supra-communaux » et « Soutien aux petites communes » et la création d'une cellule d'ingénierie.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

Ce conseil est l'occasion d'acter l'attribution de ces fonds aux communes porteuses de projets structurants : équipements sportifs, création d'un tiers lieu, d'une halle couverte, travaux de voirie,.. 13 projets pour un montant total de 722 311 €.

Il s'agit aussi de mettre en place une cellule d'ingénierie, portée par la communauté de communes et proposant différents services aux 43 communes du territoire : accompagnement des secrétaires de mairie dans leurs différents domaines de compétence (ressources humaines, comptabilité, marchés publics...), soutien technique quant à la mobilisation de subventions et à l'élaboration de plans de financement,...

6- Bilan de la concertation pour l'aménagement de la zone d'activités économiques de Grignon à Pontcharra

Pour rappel, le projet urbain d'aménagement de la zone d'activités économiques de Grignon, correspondant à une surface prévisionnelle maximale de 7,8 ha, dispose d'un emplacement stratégique, en bordure de la D523, à proximité de la zone de Moulin-Vieux et en direction de la commune de Le Cheylas. La concertation qui a fait l'objet d'une forte participation, s'est déroulée du 13 novembre au 29 décembre 2023 inclus. Il s'agissait là d'en dresser le bilan et d'ajuster certains points au vu des contributions collectées. Afin de tenir compte des expressions relevées, le périmètre non imperméabilisé de la ZAE sera augmenté de 2,5 à 3 ha dans sa partie nord afin de préserver 0,5 ha supplémentaires en terre agricole en rive du hameau de Grignon. Cette zone constituera par ailleurs un espace de transition végétalisé et apaisé entre le hameau et les constructions de la ZAE. Un lot à proximité de cet espace pourrait en outre être destiné à accueillir un bâtiment d'activité agricole. L'espace de 0,5 ha maintenu en terre agricole en rive du hameau de Grignon pourrait notamment être consacré à des activités de maraîchages bio. De plus, une autre partie de la zone non aménagée pourrait accueillir des jardins ouvriers et/ou partagés, ou toutes autres activités agricoles. Il est également précisé que, pour répondre à la fois à la demande des entreprises en matière de foncier ou immobilier économique et à l'objectif de trajectoire du ZAN, la nouvelle ZAE de Grignon sera conçue en recourant autant que possible au principe de mutualisation du bâti (village d'artisans ou d'entreprises) et des espaces communs. S'agissant du stationnement, comme indiqué précédemment, il sera organisé en parking en ouvrage (en silo). Ainsi, le ratio du nombre d'emplois par hectare commercialisable devrait être de l'ordre de 60. Par ailleurs dans le cadre de sa politique économique globale, la communauté de communes poursuivra et accentuera son travail de densification des ZAE, intensifiera sa veille foncière et engagera des moyens supplémentaires, notamment en mobilisant l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné.

Le Grésivaudan poursuit activement la diversification et la densification de ses Zones d'Activités. Après les différentes cessions de ce conseil communautaire sur le Pruney au Versoud et Isiparc à Saint-Ismier, ces 2 zones présentent un taux d'occupation et/ou de réservation de 100%. L'occasion pour le conseil communautaire d'acter une nouvelle étape dans la procédure d'aménagement de la future zone d'activités de Sécrotan à Montbonnot-Saint-Martin.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

7- Rénover l'éclairage public des Zones d'Activités Economiques

Afin de poursuivre ses efforts en matière de transition et d'efficacité énergétique, Le Grésivaudan travaille sur un schéma directeur d'aménagement lumière et sur la rénovation de l'éclairage de ses Zones d'activités pour un montant de plus de 600 000 € HT.

8- Une opération globale de rénovation énergétique pour le centre de vacances Les Ramayes à Prapoutel – Les 7 Laux

Le village vacances des Ramayes a bénéficié en 2016 d'une première phase de rénovation. Cependant, la vétusté et la non-conformité sur plusieurs points du bâtiment, nécessite une seconde phase de travaux, ô combien stratégique afin de garantir une offre de tourisme social et de développer la découverte et la sensibilisation des jeunes enfants à la montagne, à ses activités et à ses loisirs d'hiver et d'été. Cette rénovation s'inscrit également plus largement dans une démarche environnementale essentielle en montagne, via l'amélioration thermique des bâtiments. Le coût de ce projet s'élève à 8 592 400 € HT avec une participation de l'Etat au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique estimée à 4 295 000 €.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr